



Paris, le 13 septembre 2024

## SUPPLEMENT 1 EMTN Caffil 2024

Conformément à la réglementation en vigueur, Caffil annonce que son Supplément N°1 au programme EMTN 2024 a été approuvé par l’Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 13 septembre 2024 et qu’il peut être consulté sur son site internet :

<https://caissefrancaisedefinancementlocal.fr/investisseurs/programme-emtn/> (Rubrique : Investisseurs)